PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Association Départementale de Protection Civile

SEINE-ET-MARNE

PROTECTION CIVILE
SEINE ET MARNE

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Historique

La Protection Civile, d'hier à aujourd'hui.

HISTORIQUE

- La Protection Civile est une association :
  - De loi 1901 à but non lucratif.
  - Indépendante.
  - Agréée de Sécurité Civile par le Ministère de l'Intérieur et la DGSCGC.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

HISTORIQUE

- 1930
  - A la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'Etat créé la Défense Passive. Celle-ci consiste en la protection des populations en cas de guerre, elle comprenait essentiellement des mesures de protection en cas de bombardement en renforçant l'action des Sapeurs–Pompiers. Cette notion de Défense Passive a par la suite évolué pour devenir celle de sécurité et protection civile, qui englobe les risques en dehors des guerres.

- 1951
  - Année de la création du Service National de la Protection Civile pour la protection des personnes civiles en cas de crise.

- 1958
  - La toute première Association Départementale de Protection Civile (ADPC) a été créée en 1958 dans les Côtes-d'Armor, 5 ans plus tard, en 1963, on dénombrait déjà 26 ADPC déjà fédérées entre elles.

- 1964
  - C'est à la demande du Général de Gaulle, Président de la République Française, que le Premier Ministre Georges Pompidou, par une directive en date du 18 mars 1964, sollicite la création d'une Fédération Nationale de Protection Civile afin de fédérer l'ensemble des forces concourant à la protection des populations civiles sur le plan national.

- 1965
  - La Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC) est créée le 14 décembre 1965 lors d'une assemblée générale à Paris.

- 1971
  - L'Association Départementale de Protection Civile de Seine-et-Marne (ADPC77) voit le jour le 06 Juin 1971 avec la parution au Journal Officiel du 19 Juin 1971. Cette association a pour objet d'agir en faveur du développement de la protection des populations civiles.

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Missions

L’aide, le secours, la formation

A l'échelon national, la Protection Civile est gérée par la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC).
La FNPC est agréée de Sécurité Civile par 4 agréments :

- A : Missions de Secours et Sauvetage aux personnes
- B : Missions de Soutien aux Populations
- C : Encadrement de Bénévoles
- D : Dispositifs Prévisionnels de Secours

Quasiment tous les départements de France possède une Association Départementale de Protection Civile. Ces ADPC sont affiliées à la FNPC et agréées de Sécurité Civile par déconcentration des agréments. Ces agréments sont rétrocédés en fonction de la capacité et des besoins des ADPC.

Sur l'ensemble du territoire, la Protection Civile Française peut répondre aux mêmes missions que les Sapeurs-Pompiers.

L'Association Départementale de Protection Civile de Seine-et-Marne possède à ce jours les 4 agréments de Sécurité Civile.

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Agréments de Sécurité Civile

Qu'est ce que c'est ?

AGREMENTS DE SECURITE CIVILE

- A : Missions de Secours et Sauvetage aux personnes

  - Gardes Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris
  - Plans de secours départementaux
  - Renforts services publics
  - Unité Cynotechnique

Nous étions présent lors de la prise d'otages à Dammartin-en-Goële (77) en janvier 2015, des attentats de Paris (75) le 13 novembre 2015 et en renfort suite à l'attentat de Nice (06) en juillet 2016.

AGREMENTS DE SECURITE CIVILE

- B : Missions de Soutien aux Populations

  - Centre d'Accueil des Impliqués (CAI)
  - Centre Hébergement d'Urgence (CHU)
  - Missions Techniques (pompage, tronçonnage etc…)
  - Convention SNCF
  - Convention ENEDIS (ex ERDF)

AGREMENTS DE SECURITE CIVILE

- C : Encadrement de bénévoles

  - Management de bénévoles spontanés (population non formée)
  - Mission sécurisée
  - Encadrement obligatoire

AGREMENTS DE SECURITE CIVILE

- D : Dispositifs Prévisionnels de Secours

  - Dispositif Secouriste
  - Dispositif Para-médicalisé
  - Dispositif Médicalisé

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

L'Enseignement et la formation

Quelles sont nos formations ?

AGREMENTS DE FORMATION

- Agrément Départemental délivré par le Préfet :
  - Initiation aux Gestes Qui Sauvent (IGQS)
  - Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
  - Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
  - Formation Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 et Niveau 2 (PSE1 / PSE2)
  - Formation de formateur
  - Formation Secourisme canin

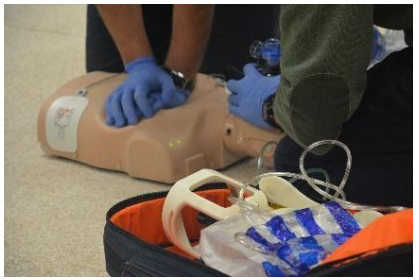

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Quelques chiffres 2018

Les missions d'aides, de secours et de formations

Quelques chiffres de l'année 2018

La Protection Civile de Seine et Marne rassemble environ 90 bénévoles répartis sur l'ensemble du département.

L'ADPC 77 :

88 Dispositifs Prévisionnels de Secours dont 19 médicalisés ou para- médicalisés,
364 interventions dont 39 ont nécessité un transport en milieu hospitalier.

Renfort Sapeurs-Pompiers de Paris :

44 Gardes au profit des Sapeurs-Pompiers de Paris, soit 540 heures,
184 interventions dont 141 ont nécessité un transport en milieu hospitalier.

Quelques chiffres de l'année 2018

- Le service formation c'est :
  - 802 personnes formées
  - 738 personnes formés au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
  - 133 sessions de formations en tout

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Des questions ?

Contactez nous !

Web : protectioncivile77.org

E-mail : secretariat@protectioncivile77.org

Tél: 01.72.66.78.74